

Code de conduite relatif à la prévention et à l'intervention en matière d'exploitation et d'abus sexuels

Message du président

Le Fonds d'investissement solidaire international du Québec (FISIQ) a pour mission de compléter les activités de coopération des membres de l'AQOCI en proposant un nouvel outil d'appui financier offrant des prêts, des garanties de prêts et de la capitalisation aux organisations qu'ils accompagnent au Sud et qui ont des activités d'économie sociale ou de génération de revenus. Levier de développement social, économique, féministe, équitable et durable de collectivités du Sud, le FISIQ vise particulièrement le développement de communautés, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, ainsi que la dynamisation de structures de financement locales. C'est un projet innovant qui se situe dans la perspective de l'objectif 17 des objectifs de développement durable (ODD) : *Partenariats pour la réalisation des objectifs*.

Notre mission et notre action s'appuient sur des valeurs de promotions de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la responsabilité sociale des organisations partenaires et de l'incitation à une gouvernance démocratique et des structures collectives. S'appuyant sur nos valeurs, ce code de conduite présente notre engagement de prévenir les violences sexuelles au sein de notre organisation, de nos activités et opérations.

Le FISIQ considère qu'il est de son devoir de veiller à ce que tout soit fait pour atténuer les risques de violences sexuelles, notamment, en améliorant notre capacité collective à reconnaître et à éliminer les déséquilibres de pouvoir et les inégalités entre les sexes susceptibles de favoriser l'inconduite sexuelle, y compris les situations combinant plusieurs formes de discrimination.

En renforçant nos capacités et en suivant les pratiques exemplaires internationales établies en matière de prévention et d'intervention en matière d'exploitation et d'abus sexuels, nous appuierons mieux les personnes, les familles et les communautés bénéficiaires de nos projets.

C'est notre responsabilité collective de prévenir les violences sexuelles, c'est pourquoi nous nous y engageons activement avec l'ensemble de nos partenaires.

André D. Beaudoin, président
4 mars 2021

Nos engagements

Le FISIQ s'engage à :

- instaurer une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence sexuelle ;
- créer un environnement de travail exempt de violence sexuelle pour le personnel, les bénévoles, les partenaires et les populations locales au sein de ses organisations partenaires ;
- protéger toutes les personnes qui participent à ses programmes et les collectivités qu'il dessert contre l'exploitation et les abus sexuels, particulièrement les femmes, les filles et les enfants.

Ce code sera accessible au public sur notre site web : <https://fisiq.org/>

Également, le FISIQ remettra un exemplaire de son code de conduite à tout le personnel, aux partenaires ainsi qu'aux bénéficiaires ultimes¹.

Le FISIQ garantira que les partenaires et les bénéficiaires ultimes soit :

- a) signent une attestation déclarant qu'ils se conforment au Code de conduite relatif à la prévention et à l'intervention en matière d'exploitation et d'abus sexuels du FISIQ ;
- ou
- b) adoptent leurs propres politiques et procédures pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels qui sont fidèles aux buts et aux objectifs du Code du FISIQ.

De plus, le FISIQ reconnaît qu'il a l'obligation d'informer les bailleurs de fonds de toute allégation d'exploitation ou d'abus sexuels, mais il le fera sans fournir d'information qui puisse contribuer directement ou indirectement à l'identification des survivant-e-s.

Principes directeurs

Nous exécutons des projets et des programmes fondés sur un cadre de respect des droits de la personne.

Le FISIQ reconnaît que la violence sexuelle, notamment l'exploitation et les abus sexuels, contreviennent aux normes juridiques internationales universellement reconnues.

La tolérance zéro signifie que l'inaction face à la violence sexuelle est inacceptable.

¹ Les bénéficiaires ultimes sont les organisations sur le terrain qui ont une relation de partenariat avec nos partenaires, lorsque ces derniers délèguent une partie de la mise en œuvre à d'autres organisations.

Lors d'intervention contre la violence sexuelle, nous utilisons une approche centrée sur les survivant-e-s en leur donnant le contrôle du processus décisionnel.

Nous reconnaissons la culture organisationnelle à la fois comme un facteur clé du problème et de la solution. Nous abordons donc les risques de violence sexuelle en engageant le personnel, les partenaires, les bénévoles et les autres intervenant-e-s sur ces questions.

Le FISIQ mettra l'accent sur le consentement afin de sensibiliser les parties prenantes aux questions de violences sexuelles. Sans consentement, les activités sexuelles seront considérées comme des voies de fait. L'absence du « non » n'est pas synonyme de consentement. Le consentement peut être retiré à tout moment. De plus, obtenir le « consentement » d'une personne aux facultés affaiblies ou menacée ne constitue pas un consentement valide.

Des mesures disciplinaires appropriées seront prises à l'issue d'un processus d'enquête. La violence sexuelle peut être un motif de renvoi.

Lors d'enquête, nous protégerons les droits du ou de la plaignant-e et de l'intimé-e. Nous nous efforçons d'être factuels, équitables et nous respectons les règles de confidentialité. Nous maintenons l'indépendance entre le processus d'enquête et le fait de fournir du soutien à la victime/survivante. Nous reconnaissons l'importance d'identifier des personnes compétentes, qualifiées et expérimentées pour mener des enquêtes.

Nos responsabilités partagées

Responsabilités individuelles

Les membres du conseil d'administration, les gestionnaires, les volontaires, les stagiaires, l'ensemble du personnel, tant du FISIQ que des partenaires, doivent :

- Se familiariser avec le présent Code de conduite et y adhérer.
- Prendre toutes les dispositions raisonnables pour assurer et maintenir un environnement exempt de violence sexuelle.
- Soulever toute préoccupation concernant les risques ou les possibilités de violence sexuelle.
- Signaler les incidents de violence sexuelle.
- Maintenir les informations relatives à des incidents de violence sexuelle confidentielle et ne partager ces informations qu'en cas de besoin, c'est-à-dire uniquement avec les parties désignées.

Responsabilités des gestionnaires

Les gestionnaires, tant du FISIQ que des partenaires, ont un rôle clé à jouer et assument des responsabilités supplémentaires :

- S'assurer que les bénévoles, les stagiaires, le personnel et les sous-traitants sous leur supervision sont informés, comprennent et se conforment au Code de conduite.
- S'assurer qu'une formation soit dispensée à toutes les personnes visées par ce code et à tous les partenaires sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des mesures correctives à prendre en cas d'inconduite avérée.
- Donner l'exemple en ce qui a trait aux comportements appropriés à adopter.
- Intervenir lorsqu'une préoccupation est soulevée ou qu'un incident est signalé.
- Protéger les individu-e-s contre les représailles.
- Recourir à des sanctions appropriées lorsque le Code de conduite n'est pas respecté.

Responsabilités organisationnelles

La directrice générale ou le directeur général ainsi que les membres du conseil d'administration, tant du FISIQ que des partenaires, sont tenus de s'assurer que tous les efforts sont déployés pour prévenir la violence sexuelle et que des mesures d'intervention et de protection adéquates sont mises en œuvre une fois qu'ils ont été informés d'un incident :

- Veiller à ce que l'organisation dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour donner suite à son engagement.
- Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de recrutement, d'orientation et d'intégration conformément au Code de conduite,
- S'assurer que tous les bénévoles, stagiaires, employés, gestionnaires et sous-traitants comprennent, signent et se conforment au Code de conduite,
- Veiller à ce que chaque organisation partenaire signe le présent Code, élabore ou possède ses propres politiques et procédures,
- S'assurer que les personnes qui soulèvent des préoccupations ou signalent des incidents soient protégées contre les représailles,
- S'assurer d'une gestion adéquate du rendement afin d'atténuer les risques de violence sexuelle, notamment en prenant des mesures correctives lorsque nécessaire,
- Revoir le Code de conduite et sa mise en œuvre régulièrement